



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE L'ALLIER

PREFECTURE

DIRECTION DES RELATIONS AVEC LES  
COLLECTIVITES TERRITORIALES  
Bureau du Conseil et du Contrôle budgétaire,  
Dotations de l'Etat, Intercommunalité

Moulins, le 11 JUIN 2014

Affaire suivie par Odile Franchisseur

Tél. : 04.70.48.33.71/Fax : 04.70.48.31.16

Email : [odile.franchisseur@allier.gouv.fr](mailto:odile.franchisseur@allier.gouv.fr)

N° 110 /2014

Le Préfet de l'Allier

à

Monsieur le Président du Conseil Général

Mesdames et Messieurs les Maires du département de l'Allier

Mesdames et Messieurs les Présidents des Etablissements  
Publics de Coopération Intercommunale

Objet : Compensations versées en 2014 pour les exonérations relatives à la fiscalité locale.

Référence : États 1259 – 1253

J'ai l'honneur de vous informer que, conformément à ma circulaire n°37 en date du 21 mai dernier, les allocations compensatrices d'exonérations fiscales au titre de l'année 2014 seront versées fin juin à votre collectivité. Je viens de prendre les arrêtés nécessaires à cet effet.

Le montant de ces allocations est mentionné sur les états 1259 ou 1253, de notification des taux d'imposition pour 2014, que les services de la Direction départementale des finances publiques de l'Allier vous ont transmis de façon dématérialisée.

Leurs imputations dans les recettes de fonctionnement du budget pour 2014 sont les suivantes :

- 748314 : Etat - dotation unique des compensations spécifiques à la taxe professionnelle pour la comptabilité M14,
- 74835 : dotation pour transfert de compensations d'exonérations de fiscalité directe locale pour la comptabilité M52,
- 74833 : Etat – compensation au titre de la contribution économique territoriale de CFE et CVAE,
- 74834 : Etat – compensation au titre des exonérations des taxes foncières,
- 74835 : Etat – compensation au titre des exonérations de taxe d'habitation.

Je vous précise que le versement de ces allocations compensatrices sera effectué en un versement unique quel qu'en soit le montant.

Le Préfet,  
Pour le Préfet,  
Le Secrétaire Général,

  
Serge BIDEAU